



# LES SERVICES INDIVIDUALISÉS DE LA FNCS

La FNCS offre à ses adhérents une palette de services individualisés assurée soit en interne soit par des prestataires spécialisés et dans tous les cas en toute confidentialité :

## 1. ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

A la demande de l'adhérent, et sur une base entièrement gratuite, la FNCS met en œuvre un accompagnement qui a vocation lors de moments clés de la carrière, voire lors de dysfonctionnements relationnels ou de situations compliquées, à identifier les meilleurs points d'équilibre en évitant chaque fois que cela est possible d'entrer dans des phases contentieuses. Dans cet exercice, l'adhérent concerné s'appuie sur les compétences de dirigeants FNCS chevronnés qui sont appelés à organiser les itérations nécessaires avec l'employeur.

## 2. ASSISTANCE JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

La FNCS accompagne individuellement ses adhérents (information, conseil, intervention) dans leur parcours professionnel et les litiges liés au contrat de travail ou aux relations professionnelles.

Elle s'appuie sur ses propres experts ainsi que sur plusieurs cabinets d'avocats (\*) spécialisés en droit social et très au fait du statut des IEG.

## 3. CONSEIL JURIDIQUE ET ASSISTANCE JUDICIAIRE PÉNALE

Les adhérents à jour de cotisation bénéficient automatiquement d'une protection juridique pénale en défense comme en recours. **Le contrat correspondant, souscrit auprès de la GMF** couvre les frais de procédure, les frais de justice et les honoraires en cas de mise en cause de :

- la responsabilité pénale de l'adhérent au cours de son activité professionnelle,
- par l'adhérent en ce qui concerne la responsabilité pénale d'un tiers (garantie "recours"),
- enfin **pour tous les litiges du domaine de la santé.**

## 4. CONSEIL EN BILAN-RETRAITE

Pour aider ses adhérents dans la préparation de leur retraite, en particulier pour les poly-pensionnés, la FNCS propose un service autour du bilan-retraite avec reconstitution de la carrière (tous régimes confondus) et simulation des différentes hypothèses possibles.

Le service est assuré par le cabinet **MB Consultants** (\*).

## 5. ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITÉ

Pour tout adhérent porteur d'un projet de mobilité (mutation en filiale, expatriation, départ de son Groupe...) la FNCS propose un service de conseil et de coaching par le cabinet **Nostos CCRH** (\*) afin de préciser et documenter le projet dans toutes ses dimensions (professionnelle, personnelle, familiale...).

## 6. CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Dans ce domaine, nous travaillons avec une équipe de spécialistes indépendants des organismes bancaires qui vous conseilleront sur :

- les placements financiers, les investissements immobiliers traditionnels et l'immobilier d'entreprise,
- la réduction de la fiscalité,
- la recherche des meilleurs financements.

Prestation gratuite (contact : <http://www.pe-a.fr> pour les deux 1<sup>ers</sup> points et <http://www.avantagecourtage.fr> pour le 3<sup>ème</sup> point).

## 7. COACHING "MAGIS PERSONA"

"MAGIS PERSONA" propose un cycle d'accompagnement/développement sur les champs tant personnel que professionnel, et cela **hors des processus de l'entreprise.**

Le cycle comprend 5 séances, l'accompagnement est assuré par un coach certifié de l'Institut **MAGIS** - Coût : 2500 € HT (\*).

Renseignements : [ericbarrier@formation-magis.com](mailto:ericbarrier@formation-magis.com)

## 8. MIEUX SE CONNAITRE AVEC LE "MBTI"

Le Myers Briggs Type Indicator (MBTI) est un outil d'évaluation déterminant le type psychologique d'un sujet. Il est utilisé afin d'identifier les dominantes psychologiques des personnalités dans des cadres liés au management ainsi que dans le domaine des relations interpersonnelles. La prestation est assurée par **Liliane Pautrot – certifiée MBTI** (Coût : 90 € TTC pris en charge par la FNCS).

## 9. AIDE A LA NEGOCIATION POUR RÉUSSIR SON DÉPART TRANSACTIONNEL DE L'ENTREPRISE

Accompagnement tout au long du processus de négociation, dès que l'hypothèse d'un départ intervient, à l'initiative ou non du cadre :

- élaboration de la stratégie et du mode de rupture du contrat de travail les plus adaptés et calcul des conséquences financières,
- préparation de chaque entretien avec simulation des tactiques,
- aide à l'outplacement.

La prestation est assurée par le cabinet **Bercoff Reynaud Conseil**. Coût : 10% HT des indemnités négociées, avec une provision acquise de 2000 € HT (3000 € si vous n'êtes pas adhérent à la FNCS !)

(\*) La FNCS prend en charge le coût du premier rendez-vous pour les adhérents à jour de leur cotisation